

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie
CPAM HD
5, avenue Jean Jaurès
TSA 99998 - 73025 CHAMBERY CEDEX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)

Objet de l'appel d'offres

Réalisation d'actes de biologie médicale pour le Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie.

Date limite de remise des offres

Vendredi 14 novembre 2025 à 16 heures

Les documents, constituant, accompagnant, ou cités à l'appui de l'offre devront être rédigés en langue française.

SOMMAIRE

Article 1	Dénomination du pouvoir adjudicateur
Article 2	Objet du marché
Article 3	Conditions de l'appel d'offres
	3.1 Mode de passation du marché
	3.2 Décomposition en lots
	3.3 Délai d'exécution
	3.4 Délai de validité des offres
Article 4	Délai d'exécution du marché
Article 5	Présentation des offres
Article 6	Conditions d'envoi ou de remise des offres
Article 7	Jugement des offres
Article 8	Renseignements complémentaires
Article 9	Composition du dossier de consultation

Article 1 - Dénomination du pouvoir adjudicateur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie – CPAM HD
5, avenue Jean Jaurès - TSA 99998 - 73025 CHAMBERY CEDEX

Le pouvoir adjudicateur est représenté par le Directeur, M. Arnaud LAURENT.

Article 2 - Objet du Marché

L'appel d'offres porte sur la réalisation entre 3000 et 3300 examens biologiques par an pour le Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie.

Article 3 - Conditions de l'appel d'offres

3.1 Mode de passation du marché :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert, lancé après avis d'appel public à la concurrence et passé en application de la commande publique.

3.2 Décomposition en lots :

Sans objet.

3.3 Délai d'exécution :

Les délais d'exécution des examens systématiques devront permettre la transmission journalière des résultats dans les 24 heures maximum suivant l'heure de ramassage des prélèvements.

Les examens complémentaires devront être exécutés dans les deux jours francs suivant leur prescription.

3.4 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres et figurant à l'article 4.

Article 4 – Délai d'exécution du marché

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter de sa notification. La reconduction est tacite.

Article 5 - Présentation des offres

En application de la commande publique, les candidats qui utilisent un système électronique de mise à disposition d'informations ou un espace de stockage numérique ne sont pas tenus de fournir l'ensemble de ces documents et renseignements, dès lors qu'ils communiquent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou espace par la CPAM de la Savoie. L'accès à ce système doit être gratuit ;

Le candidat qui répond doit transmettre sous peine de nullité de la candidature :

5.1 Concernant leurs qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2024
- Attestation d'assurance (pour l'acheminement ou le transport)
- La liste des références récentes de l'entreprise pour un service similaire
- Le mémoire technique libre du candidat.

5.2 Concernant les offres proprement dites un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement incluant les propositions de prix à compléter, dater et signer (joint au présent dossier)

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

6.1 Modalités de transmission par voie électronique

Cette transmission électronique se fera exclusivement sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Tout autre envoi dématérialisé (e-mail, par exemple) ne pourra être accepté.

6.1.1 Formats des fichiers acceptés

La liste des formats de fichiers que le candidat peut utiliser pour constituer sa candidature et son offre sont les suivants :

- point DOC
- point XLS
- point PPT
- winzip (.zip) pour les fichiers compressés
- point PDF
- point BMP
- point JPG

Les candidats doivent constituer des fichiers d'un poids inférieur à 50 Mo chacun.

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite insérer des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, il doit prévoir de les scanner avec une définition adaptée à la lisibilité et au poids de l'image obtenue.

Au moment de l'archivage, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers transmis, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Les candidats devront préalablement veiller à ce que le fichier constitutif du pli comportant leur candidature et leur offre ne contiennent pas de virus (contrôle anti-virus à jour). Toute offre transmise électroniquement, sans copie de sauvegarde et contenant un virus informatique sera déclarée irrecevable.

6.2 Date et heure limites de remise des offres

La date et heure limites de remise des offres par voie électronique sont :

Vendredi 14 novembre 2025 à 16 Heures

Les offres parvenant après les date et heure limites fixées au présent Règlement seront déclarées irrégulières.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Pour des offres qui ne respecteront pas les modalités formelles, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser.

Article 7 - Jugement des offres

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction du critère énoncé ci-dessous :

- respect des délais (45%)
- jugement technique : organisation de la prestation, moyens d'intervention, prévention en terme de sécurité, démarche qualité (55%)

Article 8 - Renseignements complémentaires

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Madame Jeanne-Marie REY
Responsable Administrative
Centre d'Examens de Santé
410 Faubourg Montmélian 73000 CHAMBERY
Courriel : jeanne-marie.rey@assurance-maladie.fr

- pour les renseignements d'ordre technique et médical :

Madame le Docteur MAGNIN
Médecin Responsable
Centre d'Examens de Santé
410 Faubourg Montmélian 73000 CHAMBERY
Courriel : claire.magnin@assurance-maladie.fr

Article 9 – Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- l'acte d'engagement
- le présent règlement de consultation (RC)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) + annexes
- l'acte contractuel de confidentialité

A Chambéry, le 16/10/2025

Le Directeur,

M. Arnaud LAURENT

